

Groupe de travail n°2

Développer une culture d'action commune pour l'accompagnement des ménages dans le cadre de la prévention des expulsions locatives

20 décembre 2018 (phase1)

Ordre du jour

1. Rappel du contexte
2. Objectifs du groupe de travail
3. Déroulé du groupe de travail

Rappel du contexte

CCAPEX

Commission de Coordination des Actions de Prévention des EXpulsions locatives

Plénière du 12 octobre 2018

- Points forts, points faibles / fonctionnement des commissions
- Bilan de la charte de prévention des expulsions locatives 2010-2016
- 5 pistes de travail pour l'élaboration de la charte de prévention des expulsions 2019-2024 :

Rappel du contexte

5 pistes de travail :

- Développer une culture d'action commune
- Renforcer le travail partenarial
- Améliorer l'efficiace de la CCAPEX
- Renforcer la communication et les échanges
- Examiner les situations le plus en amont possible pour favoriser le maintien dans le logement



COPIL



2 Groupes de Travail

- GT1 : Renforcer l'efficiace et l'efficacité de la CCAPEX
- GT2 : Développer une culture d'action commune pour l'accompagnement des ménages dans le cadre de la prévention des expulsions locatives

Rappel du contexte

Rôle de la CCAPEX: coordonner les actions de prévention des expulsions locatives

Composition d'une sous-commission CCAPEX :

7 membres à voix délibérative :

- Préfet
- Conseil Départemental
- CAF
- MSA
- M2A
- Colmar Agglomération
- DDCSPP : Secrétariat CCAPEX

+ 14 membres à voix consultative :

- AREAL
- Pôle Habitat (Colmar) ou Mulhouse Habitat
- CNL 68
- 7 associations
- ADIL
- Action Logement
- CCAS
- Commission de surendettement

Schéma de procédure d'expulsion pour impayés

Procédure de saisine de la CCAPEX :



Charte de prévention des expulsions locatives

Procédure d'expulsion pour impayé de loyer :

E:\GT 1 charte\schéma procédure expulsion.pdf

Procédure de saisine de la CCAPEX :

E:\GT 1 charte\logigramme_CCAPEX68.pdf

Objectifs du groupe de travail

- définir qui intervient dans l'accompagnement des ménages, pour quoi, quand et comment ?
- dégager constats et leviers ;
- définir les objectifs et actions 2019-2024.

Déroulé

Etat des lieux de l'accompagnement des ménages à chaque étape de la procédure d'expulsion (qui fait quoi?)	14h30 - 15h30
Echanges sur les difficultés	15h30 - 16h15
Pause	16h15 - 16h30
Restitution et proposition de préconisations	16h30 - 17h00